

APPLICATION DU LIBÉRALISME RATIONALISTE

Le *libéralisme pur* ou *libéralisme rationaliste* consiste, nous venons de le voir, à proclamer la *liberté* de l'homme à l'égard du Verbe incarné et de son Eglise. " Jésus-Christ n'est pas Dieu ni l'Envoyé de Dieu ; l'Evangile n'a pas une origine divine ; l'Eglise n'a pas une mission et une autorité qu'elle tienne de Dieu ; la révélation et l'ordre surnaturel sont une chimère." Voilà les *thèses négatives* du libéralisme. " L'ordre naturel existe seul ; la raison humaine est l'unique moyen de connaître la vérité ; la volonté humaine n'a d'autre loi que celle qui découle essentiellement de sa nature ; l'homme *est libre* de toute religion et de toute morale révélée ou surnaturelle." Voilà les *thèses positives* du libéralisme. En un mot, l'ordre *surnaturel* promulgué par *Jésus-Christ* dans l'*Evangile* et institué par lui dans l'*Eglise* est une imposture ou un mythe ; l'homme *est libre* à l'égard de cette imposture et de ce mythe. Telle est la formule qui résume la *théorie* du libéralisme.

Mais toute théorie a une *pratique* correspondante.

Quelle est la pratique du libéralisme ? Quelle en est l'application ? Que veut, que poursuit le libéralisme ?

Evidemment, si l'ordre surnaturel est supposé, c'est à tort qu'il s'est imposé ; si Jésus-Christ n'est pas Dieu ni l'Envoyé de Dieu, les hommes ne sauraient avoir l'obligation de lui soumettre leur intelligence et leur volonté ; si l'Evangile n'est pas un livre divin, nul n'est obligé de croire ses mystères et d'accomplir ses préceptes ; si l'Eglise n'a pas d'autorité divine, elle n'a pas le droit de parler au nom de Dieu. Assez longtemps Jésus-Christ a tout dominé, il faut tout arracher à son sceptre ; l'Eglise a tout envahi, il faut l'exclure de tout ; le surnaturel a mis son empreinte partout, il faut partout rendre la nature à elle-même. Affranchissons du joug de Jésus-Christ et de son Eglise l'humanité toute entière, l'Etat, la famille, l'école, la conscience individuelle, toutes les institutions privées, toutes les institutions publiques.